



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de l'école Saint-Pie-X, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024 à l'école Saint-Pie-X.

### Présences :

|                       |                   |                    |                        |
|-----------------------|-------------------|--------------------|------------------------|
| Directeur :           | Bergeron, Mathieu | Service de garde : | Lavergne, Cynthia      |
| Secrétaire/ soutien : | Labonté, Chantal  | Parent :           | Savaria, Julie         |
| Enseignante :         | Jalbert, Joannie  | Parent :           | Laplante, Marie-Hélène |
| Enseignante :         | Lehoux, Annie     | Parent :           | Carrier, Sara-Eve      |
| Professionnelle :     | Gauthier, Annie   | Parent :           | Zuniga, Fanny          |
| Service de garde :    | Lavergne, Cynthia |                    |                        |

### Absences :

Parent : Hélié, Vanessa

### 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Ouverture de la séance à 18 h 45 et constatation du quorum par le directeur Mathieu Bergeron.

### 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE GAUTHIER

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai soit adopté tel que présenté.

**CÉ-23-24/28**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CYNTHIA LAVERGNE

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 21 février 2024 soit adopté tel que présenté.

**CÉ-23-24/29**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 4. Suivi au procès-verbal du 21 février 2024

Organisation scolaire : il y aura deux classes de maternelle en 2024-2025. La classe de 1<sup>re</sup> année déménagera à l'étage dans le local inoccupé. Pour le primaire, nous aurons une classe par niveau.

Monsieur Bergeron nous informe du nombre d'élèves par classe pour la prochaine année scolaire.

## 5. Question du public

Aucune

## 6. Information de la direction

### a) École - Point de service ou École à pallier intermédiaire

Il y a eu beaucoup de travail qui a été fait dans les derniers mois au niveau du personnel de soutien ainsi qu'au niveau des services complémentaires au centre de services scolaire en ce qui a trait aux points de service.

Il y a eu une présentation faite au personnel sur le nouveau modèle point de service. La création des postes de 35 heures pour les TES permettrait de conserver une stabilité et d'ainsi répondre à l'ensemble des écoles selon les élèves qui y sont intégrés et à la hauteur de leurs besoins. Cela ne touche pas nos classes spécialisées.

Sept écoles ont été ciblées dont l'école Saint-Pie-X. Notre école a également été sélectionnée comme école projet pilote.

### b) Règles de fonctionnement du service de garde

M. Bergeron mentionne que le document des règles de fonctionnement du service de garde demeure sensiblement le même et que comme l'an passé, il y aura une période d'inscription obligatoire. Les parents auront donc à inscrire leurs enfants entre le 6 et le 17 mai. Si ce n'est pas fait par le parent à ces dates, il se peut que l'acceptation soit retardée afin que le plan d'effectif soit conforme aux normes.

Un programme d'activités sera élaboré d'ici le mois de décembre 2024 afin de compléter et guider la façon dont nous allons organiser et animer notre service de garde.

Monsieur Bergeron énumère les quelques changements qui ont été apportés au document.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE LEHOUX

Que les règles de fonctionnement du service de garde soient approuvées comme présentées.

**CÉ-23-24/30**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**c) Normes et modalités 24-25**

Monsieur Bergeron explique à quoi sert le document ainsi que les changements qui ont été apportés au niveau des modalités d'évaluation de la maternelle 5 ans, le 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>e</sup> cycle. Il nous informe également que le cours de culture citoyenneté québécoise (CCQ) remplace obligatoirement le cours d'éthique et culture religieuse.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOANNIE JALBERT

Que le document des normes et modalités 24-25 soit approuvé tel que présenté.

**CÉ-23-24/31**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**d) Principes découlant de la politique relative aux contributions financières exigées des parents**

M. Bergeron rappelle aux membres qu'il y avait eu par le passé un recours collectif des parents en lien avec des listes de fournitures scolaires non conformes avec la gratuité scolaire.

La direction doit donc dorénavant acheminer, au hasard, une des listes de fournitures scolaires de l'école au CSS afin qu'une vérification puisse être faite.

M. Bergeron explique qu'une liste des éléments qui sont et ne sont pas visés par la gratuité scolaire est annexée au présent document.

De plus, il informe que l'école a l'obligation d'offrir deux sorties culturelles gratuites aux élèves et les autres sorties sont payées par les parents. Si cela est possible, l'école contribuera en partie ou en totalité au coût de l'autobus afin de réduire le montant devant être payé par les parents.

Il présente également aux membres les différents statuts des élèves fréquentant le service de garde.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FANNY ZUNIGA

Que le document des principes découlant de la politique relative aux contributions financières exigées des parents soit adopté comme présenté.

**CÉ-23-24/32**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**e) Mesures dédiées et protégées**

M. Bergeron fait un survol du document contenant les mesures dédiées et protégées et explique les différentes mesures qui y figurent.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE LEHOUX

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

**CÉ-23-24/33**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**f) Code de vie**

Monsieur Bergeron présente le code de vie et explique les quelques modifications qui y sont apportées.

Il est discuté de se doter d'un thermomètre vestimentaire pour guider les parents et les élèves lors des changements de saison.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE GAUTHIER,

D'approuver le code de vie, les règles de conduite et les mesures de sécurité pour la prochaine année scolaire.

**CÉ-23-24/34**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**g) Rentrée progressive des élèves de la maternelle**

Au mois d'août, la rentrée de nos futurs élèves de maternelle se fera de façon progressive. Pour la classe de maturation, cela se fera sur 4 jours tandis que pour les classes de maternelle, ce sera plutôt sur 6 jours. Tous les élèves sont en classe le 9 septembre.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOANNIE JALBERT,

D'approuver les modalités de la rentrée progressive des groupes du préscolaire pour la prochaine année scolaire.

**CÉ-23-24/35**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **h) Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire**

Monsieur Bergeron fait la lecture des principales règles qui serviront à faire le classement des élèves.

Il explique que si un redoublement est recommandé pour un élève de la maternelle ou de la 6<sup>e</sup> année, le parent peut ne pas donner son accord et, dans ce cas, l'élève poursuivra donc ses apprentissages dans un niveau supérieur.

Tandis que pour les passages des élèves de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> année dans un niveau supérieur, c'est la décision de la direction de l'école qui prévaut.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE SAVARIA

D'approuver les règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, telles que présentées.

**CÉ-23-24/36**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7. Information du représentant au comité de parents**

Madame Zuniga mentionne que lors de la dernière rencontre du comité, il y a eu beaucoup de discussions en lien avec le service de garde qui a une grande difficulté à recruter du personnel et obligeant ainsi certains élèves ciblés à retourner dîner à la maison, ce qui cause de l'inquiétude et de l'anxiété aux parents. Les seuls élèves qui ne sont pas touchés sont les élèves à besoins particuliers.

## **8. Information de la responsable du service de garde**

Le parascolaire est terminé pour cette année. Le partenariat avec « dimension sportive » est terminé et ne sera plus en fonction l'an prochain encore à cause du manque de personnel pour l'animation. Toutefois, « Champions pour la vie » demeure.

La semaine de la garde scolaire se tiendra de 13 au 17 mai 2024. Des activités sont prévues tous les jours.

Il y a trois journées pédagogiques à approuver :

- 17 mai : Frais de 5,25 \$ par enfant
- 31 mai : Frais de 15,25 \$ par enfant (sortie au CAPS)
- 7 juin : Frais de 20,25 \$ par enfant (sortie Place Biermans)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SARA-ÈVE CARRIER

D'approuver les frais des trois dernières journées pédagogiques comme présentés.

**CÉ-23-24/37**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

## 9. Information du personnel

Mesdames Annie Lehoux et Joannie Jalbert nous énumèrent les activités qui ont été réalisées ou qui le seront prochainement :

- ✓ Marie-Sol St-Onge visite tous les groupes;
- ✓ Cité de l'Énergie pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année;
- ✓ Sortie à la bibliothèque pour les élèves de la maternelle;
- ✓ Projet Vroom, organisé par Éric St-Arnaud, pour tous les élèves de l'école ;
- ✓ Sortie à Québec pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle;
- ✓ Semaine de l'anglais avec le port des gilets affichant une phrase en anglais;
- ✓ Spelling Bee – Concours;
- ✓ Mois de l'autisme (avril);
- ✓ Babillard littéraire;

## Information des parents

Aucune

## 10. Affaires nouvelles

Aucune

## 11. Correspondance

Aucune

## 12. Date de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le mercredi 12 juin à 17 h ou 18 h (à confirmer).

## 13. Levée de l'assemblée

À 20 h 55, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE LEHOUX

QUE l'assemblée soit levée.

CÉ-23-24/38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Mathieu Bergeron, directeur



Marie-Hélène Laplante, présidente



Chantal Labonté, secrétaire